



Le Président,

23.02.02

Rapport du Président du Conseil régional

à la Séance Plénière

Réunion du 13 avril 2023

Vers une nouvelle étape de l'engagement de la Région Centre-Val de Loire pour la vitalité associative

INTRODUCTION

L'engagement collectif est le creuset de la démocratie. Les associations sont une des expressions de l'exercice permanent de cette démocratie, pour qu'elle vive partout et tout le temps. C'est pourquoi il est si nécessaire de penser une politique publique qui favorise cette expression et qui permette à chacune et chacun des habitantes et habitants de la Région Centre-Val de Loire, de prendre sa part citoyenne.

Avec plus d'1,3 million d'associations en France et près de 40% des français qui en sont adhérents, le fait associatif est une réalité très importante dans notre histoire. Les associations sont l'expression même des principes de la République, et un levier pour défendre et faire vivre la laïcité comme un vecteur de vivre ensemble apaisé.

Le droit d'association instauré par la loi du 1^{er} juillet 1901 est une de nos libertés démocratiques fondamentales – à préserver et valoriser - et un contrat d'une très grande souplesse entre des personnes qui s'auto organisent pour accomplir un projet commun qui fonde son existence, son objet et sa singularité. Présentes dans tous les domaines d'activités, dans tous les territoires, les associations apportent un lien social incomparable et s'investissent dans tous les aspects de l'action publique. Les associations sont garantes d'une forme de solidarité et demeurent essentielles à la respiration démocratique et la cohésion sociale de notre pays et de notre région.

Les associations sont aussi des vecteurs d'égalité : C'est lorsque les citoyens se perçoivent comme égaux ou qu'ils font de l'égalité un enjeu commun de solidarité, qu'ils peuvent vivre activement leur citoyenneté. Les difficultés à faire société trouvent racine dans la persistance d'inégalités et dans l'affaiblissement des formes collectives d'action.

Elles sont aussi et bien sûr actrices de la fraternité (et de la sororité), portant par les formes collectives qu'elles permettent, des apprentissages et expériences concrètes favorisant le vivre ensemble. Pour que chacun puisse penser et vivre sa citoyenneté de manière active et dans une perspective collective et de solidarité, le pouvoir d'agir et les opportunités tout au long de la vie pour l'engagement et la participation sont un pilier de la démocratie permanente.

Elles œuvrent à l'équilibre entre liberté et égalité, au renforcement de la fraternité, et participent à faire vivre au quotidien la laïcité à la française, qui garantit depuis 1905 la liberté de croire ou de ne pas croire mais aussi et concomitamment la séparation de l'État et des Églises, facteur d'égalité et de non-discrimination.

Les associations sont essentielles pour conforter la capacité collective à agir face à une logique trop centrée sur la performance individuelle. Les différentes crises et transformations qui s'imposent, invitent à reconnaître et renforcer cette capacité et c'est au cœur des valeurs portées par notre collectivité.

L'engagement est l'exercice de la liberté, de la capacité d'agir et la prise d'initiative. Pas d'engagement sans envies, ni raisons. Parmi ces raisons, se trouve le besoin de faire communauté et de produire ensemble. Un Français sur cinq pratique le bénévolat, un choix libre et volontaire, expression forte de la liberté d'association. La majorité des bénévoles œuvrent dans des secteurs comme les loisirs ou l'action sociale, le sport, la culture, tandis que d'autres œuvrent pour la défense de droits ou de causes.

La dernière édition, en 2022, du Baromètre de France Bénévolat, « L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2022 », montre que **19 millions de personnes, soit 36% de la population des 15 ans et plus « donnent du temps gratuitement pour les autres ou pour contribuer à une cause », dont 11 millions dans une association.**

En région Centre Val de Loire, 50 000 associations jouent un rôle décisif pour la cohésion sociale et territoriale. Porteuses de dynamiques citoyennes, elles apportent des réponses sociales, environnementales, économiques concrètes aux besoins d'une société traversée par de multiples crises. Cette richesse collective est avant tout le fruit de l'engagement de nombreuses et nombreux bénévoles.

Pour ces raisons, la Région Centre-Val de Loire reconnaît la vie associative comme une des clés du développement local. Elle mesure le rôle essentiel des associations, de leurs bénévoles et de leurs salariés dans la vie démocratique, l'animation sociale, le sport et la culture, le développement d'activité, d'emploi et de services à la population, l'innovation sociale et écologique. Elle reconnaît le rôle essentiel des fédérations et coordinations associatives pour la vitalité du monde associatif. C'est pourquoi, la collectivité régionale prend une part active dans le soutien au tissu associatif et à ses activités.

Si la vie associative est une responsabilité partagée par tous les échelons territoriaux, à commencer par l'échelon communal, par son rôle de proximité immédiate avec le tissu associatif local, il s'agit là pour la Région de cibler au mieux l'action régionale en cohérence avec celle des autres collectivités et de l'État.

L'action de la Région Centre-Val de Loire est aujourd'hui reconnue des associations, en particulier au travers du dispositif CAP'Asso. Ce dispositif unique en France a démontré qu'il est un véritable levier pour la structuration associative. La Région accompagne cette structuration d'un soutien important aux formations des dirigeants et aux têtes de réseaux régionales.

Au début de l'année 2022, suite notamment à la période de la pandémie du COVID, la Région a souhaité réaffirmer l'action publique régionale en faveur des associations au regard des défis qu'elles doivent relever.

La communication présentée en Session Plénière du 12 mai 2022 a eu pour objet de lancer une concertation régionale pour ce rapport en faveur de la vie associative. Cette communication a permis d'ouvrir un débat sur la base de six grands défis proposés pour alimenter les mesures d'une feuille de route renouvelée :

- 1er défi : Réaffirmer l'intérêt de la vie associative et ses contributions à la vitalité démocratique, à l'éducation, à la citoyenneté, et à l'égalité ;
- 2ème défi : Connaître et reconnaître la vie associative pour ce qu'elle fait et pour ce qu'elle est ;
- 3ème défi : Cultiver les richesses humaines de la vie associative ;
- 4ème défi : Adapter les modèles socioéconomiques des associations aux mutations ;
- 5ème défi : Mettre les transitions écologique et numérique au service de tous et du projet associatif ;
- 6ème défi : Relever le défi de la structuration, de la coopération et de l'accompagnement dans les territoires.

Cette nouvelle feuille de route régionale pour la vie associative a été construite et rédigée, dans un souci de dialogue nourri, avec le Mouvement Associatif, le Conseil Économique Social Écologique Régional (CESER) et le Conseil Régional de la Jeunesse (CRJ).

Ces trois entités ont chacune écrit une contribution, base de la discussion et de l'élaboration du présent rapport.

Le Mouvement Associatif, partenaire privilégié de la Région, a porté une concertation auprès des associations sur la base des grands défis identifiés et il a été partie prenante de l'ensemble des travaux, notamment par le biais de groupes de travail internes au secteur et de questionnements directs auprès des associations.

Le CESER Centre-Val de Loire a également pris une part essentielle aux travaux préparatoires à ce rapport. Il a été saisi en mai 2022 pour une réflexion sur la vie associative régionale, et particulièrement sur :

- Le renouvellement et les conditions d'exercice du bénévolat et de la prise de responsabilités au sein des associations, notamment concernant les jeunes ;
- La situation en région du modèle socioéconomique des associations, ses évolutions possibles et les manières d'accompagner ces changements ;
- L'impact des transitions écologiques et numériques sur la vie associative, le rôle que peuvent jouer les associations pour les réussir.

Un groupe de travail a été constitué pour répondre à cette sollicitation, et il a semblé opportun pour le CESER d'ajouter une 4^{ème} problématique autour de la résonnance territoriale du tissu associatif.

Les Assises de la Vie Associative qui se sont déroulées le 22 juin 2022 ont été un lieu de débats et de formulations de propositions privilégié avec les réseaux et les associations.

Le Conseil régional de la Jeunesse s'est saisi du sujet de l'engagement des Jeunes en février 2022 et a apporté sa contribution en présentant des propositions concrètes.

De façon complémentaire, l'expression citoyenne a été favorisée sous plusieurs formes : Ateliers citoyens, États Généraux de l'Économie, préalable à l'écriture de notre SRDEII. Ces espaces ont permis d'associer et consulter les associations sur l'ensemble de nos grandes ambitions pour l'économie de demain. De même, les États Généraux de la Jeunesse ont permis de contribuer à la nouvelle Stratégie Jeunesse mais également de faire écho sur de nombreux sujets à ce nouveau rapport pour la vie associative.

Ces nombreuses contributions et espaces d'échanges ont mis en évidence le contexte d'évolution des ressources, la complexification de l'environnement institutionnel et le recours accru à l'emploi salarié des associations. Cela joue sur leurs niveaux de compétences nécessaires et sur les responsabilités supportées, notamment pour les dirigeants, avec une difficulté croissante à renouveler les équipes bénévoles de manière générale.

Les questions de la participation associative des jeunes, de la place des femmes dans les instances dirigeantes, les relations entre bénévoles et salariés deviennent dès aujourd'hui, des enjeux essentiels.

Conscient de l'urgence climatique et sociale, le secteur associatif est fortement impliqué et engagé dans la transition écologique. Les associations sont également impactées dans leur quotidien par la transition numérique qui interroge les pratiques, les modes de fonctionnement internes et externes et plus globalement la notion de lien social.

Dans ce contexte, la Région Centre-Val de Loire souhaite construire son ambition pour la vie associative autour de **4 ambitions transversales** :

- **Observer et analyser le fait associatif pour mieux anticiper ses mutations et le renforcer** ;
- **Accompagner et favoriser les parcours d'engagement associatif** ;
- **Créer les conditions du développement et de la pérennisation des associations** ;
- **Participer à la cohésion sociale et l'égalité, amplifier la transition écologique à travers et dans les associations**.

Pour venir répondre à ces enjeux, la collectivité régionale décline **25 mesures** qui s'inscrivent dans la continuité, le renforcement et le développement de la politique de soutien à la vie associative engagée depuis de nombreuses années par la Région Centre Val de Loire.

Table des matières

AMBITION 1 : Observer et analyser le fait associatif pour mieux anticiper ses mutations et le renforcer.....	6
Mesure 1 : Mettre en place une Conférence Territoriale Régionale de la Vie Associative.....	6
Mesure 2 : Créer un Observatoire Régional de la Vie Associative (ORVA)	7
Mesure 3 : Lancer un travail prospectif sur les métiers associatifs et leurs formations.....	8
AMBITION 2 : Accompagner et favoriser les parcours d'engagement associatif	11
Mesure 5 : Soutenir l'engagement des jeunes à travers les Services Civiques, les Juniors Associations, les associations gérées et animées par des jeunes.....	11
Mesure 6 : Proposer des missions d'engagement bénévoles aux jeunes à travers la plateforme YEPS	13
Mesure 7 : Permettre la construction de parcours d'engagements à travers la formation des bénévoles dirigeants.....	13
Mesure 8 : Reconnaître les acquis des bénévoles et salariés en affirmant la nécessité de la Validation des Acquis de l'Expérience.....	15
AMBITION 3 : Créer les conditions du développement et de la pérennisation des associations.....	16
Mesure 10 : Déployer les chartes d'engagement réciproques.....	17
Mesure 11 : Permettre la structuration du réseau Guid'Asso avec l'État et le Mouvement Associatif	18
Mesure 12 : Favoriser la mutualisation d'emplois et de moyens pour accompagner la responsabilité employeurs des associations	19
Mesure 13 : Faciliter l'accès aux fonds européens.....	20
Mesure 14 : Prolonger le dispositif CARE pour prévenir les difficultés financières	21
Mesure 15 : Accompagner et sécuriser le numérique des associations	23
AMBITION 4 : Participer à l'égalité et la cohésion sociale, amplifier la transition écologique à travers et dans les associations.....	24
Mesure 16 : Intégrer les enjeux d'égalité Femmes-Hommes dans les politiques transversales pour les associations	25
Mesure 17 : Sensibiliser, former les associations à la question du handicap et favoriser	26
Mesure 18 : Favoriser et amplifier l'accès au droit à la formation professionnelle des publics accueillis par le réseau associatif.....	27
Mesure 19 : Apporter un soutien aux associations de dimension régionale contribuant à la cohésion sociale, à l'égalité, à la solidarité et à la lutte contre les discriminations.....	28
Mesure 20 : Densifier le maillage et la présence territoriale des réseaux associatifs afin de renforcer la cohésion territoriale	29
Mesure 21 : Faciliter la mobilisation du dispositif CAP Transition Ecologique par les associations	30
Mesure 23 : Conforter l'action du Mouvement Associatif sur la transition alimentaire des associations, et plus généralement la transition écologique :	31
Mesure 24 : Développer une culture de la sobriété en région à travers les associations	33
Mesure 25 : Encourager les associations à prendre part aux dispositifs régionaux pour la transition écologique, l'innovation sociale et la coopération territoriale	33
PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	34

AMBITION 1 : Observer et analyser le fait associatif pour mieux anticiper ses mutations et le renforcer

Tout au long de son histoire, le fait associatif a vécu des changements pour s'adapter aux transformations de la société, pour les susciter ou les accompagner. Le fait associatif évolue en permanence et fait face à une société elle-même en mouvement. Afin de ne pas subir lesdits changements, mais de pouvoir les anticiper, d'avoir la capacité d'observer le fait associatif en Région, de l'analyser et de lui permettre de se projeter dans l'avenir est une nécessité.

Si depuis de nombreuses années, et notamment depuis 2002 avec la signature de la première charte d'engagements réciproques, la Région, l'État et le Mouvement Associatif ont construit un dialogue et des liens importants pour suivre l'évolution du paysage associatif, il apparaît aujourd'hui nécessaire de mieux l'instituer et d'en renforcer les moyens.

Quatre mesures ont ainsi été identifiées :

- La création d'une conférence territoriale régionale de la vie associative pour structurer le dialogue permanent à l'échelle régionale et ouvrir un espace de pilotage partagé entre la Région, l'État, le Mouvement associatif et les territoires ;
- La création d'un observatoire régional de la vie associative pour nourrir les politiques publiques et être mieux en capacité d'anticiper et d'analyser les évolutions du fait associatif en région ;
- Le lancement de deux travaux prospectifs sur les métiers et les formations et sur le foncier des associations afin d'améliorer à terme les outils à disposition des associations sur ces deux enjeux.

Mesure 1 : Mettre en place une Conférence Territoriale Régionale de la Vie Associative

Constats et historique :

Depuis la signature de la Charte d'engagements réciproques la Région, l'État et le Mouvement Associatif sont en dialogue permanent. Mais la crise COVID a montré la nécessité de formaliser un lieu de partage plus institué comme une Conférence Territoriale Régionale de la Vie Associative, afin de faciliter la remontée notamment des besoins des associations que les Fédérations et le Mouvement Associatif peuvent porter mais aussi dans la mise en musique et la coordination des politiques de soutien et de développement de la vie associative mises en place par la Région, l'État ou les collectivités.

Pour faire face aux conséquences de la crise actuelle, mais aussi aux bouleversements sociaux, démographiques, économiques ou environnementaux qui s'annoncent, sans altérer la dynamique du lien social, le monde associatif doit être porteur d'initiatives et d'innovations, tout en défendant aujourd'hui plus que jamais ses valeurs et son ancrage culturel et territorial. Cette conférence visera à identifier et partager ces bouleversements, à en mesurer les enjeux pour le monde associatif et les pouvoirs publics et à repérer de formes nouvelles d'engagement citoyen pour en dessiner les contours, à inventer des formes de coopération plus efficientes entre les collectivités publiques et le monde associatif. Cette conférence doit permettre une mobilisation partagée, dans un esprit de partenariat respectueux du rôle de chacun et basé sur la confiance et la complémentarité.

Inspirations de la mesure :

Espace de dialogue d'ores et déjà institué en région Bretagne, la Conférence permanente de la vie associative est le fruit d'un travail collaboratif lancé en 2018 entre le Conseil Régional, les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales et les acteurs associatifs.

Objectifs :

- Faire remonter les besoins des associations de la région et mieux diffuser les dispositifs publics de soutien à la vie associative ;
- Assurer le suivi de la Charte d'Engagements réciproques ;
- Consulter les réseaux associatifs sur les politiques publiques ;
- Prendre en compte les spécificités associatives et coordonner les actions mises en œuvre dans l'ensemble du territoire régional au bénéfice de la vie associative.

Description :

La proposition de préfiguration proposée dans ce rapport devra être discutée avec l'État et Le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire.

La Conférence Territoriale serait composée à minima de représentants :

- De l'État,
- Du Conseil régional Centre-Val de Loire,
- Du Mouvement Associatif Centre-Val de Loire,
- De représentants des collectivités territoriales.

Elle se réunira à minima 1 fois par an et pourra se décliner selon les besoins par des groupes de travail thématiques.

Mesure 2 : Créer un Observatoire Régional de la Vie Associative (ORVA)

Constats et historique :

Les diverses concertations ont fait état du peu de travaux de connaissance du fait associatif à l'échelle régionale, notamment à travers l'intervention de la FONDA lors des Assises Régionales de la Vie Associative en juin 2022. La connaissance de la vie associative régionale est à ce jour partielle et incomplète. Cela porte préjudice sur la pertinence des solutions proposées pour la développer et la renforcer.

Dans un monde bouleversé par une crise sanitaire qui a fait évoluer les pratiques et les engagements, ces données sur la vitalité des associations sur le territoire régional doivent apporter également un éclairage précieux pour affiner les politiques publiques et faire en sorte de mieux répondre aux besoins des associations. Elle sera un recueil de données et un support précieux pour nourrir les besoins de la Conférence Territoriale Régionale de la Vie Associative.

Inspirations de la mesure :

Cette mesure a émergé lors de la concertation avec le Mouvement Associatif et ses têtes de réseaux. Elle est également inspirée par des expériences déjà menées en Hauts-de-France (ORVA Hauts-de-France) et en Bretagne (travaux sur un recueil de données de la vie associative).

Objectifs :

- Observer et analyser la vie associative régionale et l'initiative citoyenne ;
- Identifier des besoins de formations ;
- Éclairer les décisions publiques et les débats sur la vie associative ;
- Réaliser des travaux de prospectives.

Description :

Cet observatoire régional, complémentaire et articulé avec les travaux portés par l'Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire (ORESS) mis en œuvre par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS), se fera en collaboration avec le Mouvement Associatif, l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) et la Délégation Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES). Une association avec Recherches et Solidarités sera recherchée et les travaux s'appuieront sur des ressources existantes en région (par exemple la carte des initiatives citoyennes du réseau des Porte-Voix). En sus de la nécessité de disposer des données genrées sur l'ensemble des thématiques, plusieurs sujets de travaux ont déjà été identifiés (liste non exhaustive) :

- Qualification de la vie associative et dynamiques d'évolution ;
- Évolution des formes d'engagement ;
- Égalité Femme/Homme ;
- Handicap ;
- Innovations organisationnelles et gouvernance ;
- Implication de la jeunesse : junior asso et associations créées et gérées par des jeunes ;
- Problématiques d'accès au foncier ;
- Innovation sociale et environnementale ;
- Coopération entre associations ;
- Tiers lieux ;
- Emploi associatif ;
- Baromètre de la santé des associations...

Les travaux alimenteront la Conférence régionale de la vie associative et de la Conférence régionale de l'ESS et Ils pourront être mis en perspective par des travaux de recherche.

Mesure 3 : Lancer un travail prospectif sur les métiers associatifs et leurs formations

Constats et historique :

Les associations sont les principales employeuses de l'Économie Sociale et Solidaire. Elles font appel à une grande diversité de métiers (animation, soins à la personne, services à la personne, culture, sports, fonctions supports...). Elles sont confrontées, et l'ESS en général également, à un fort renouvellement générationnel en cours depuis quelques années. Il y a donc d'importants besoins de personnes formées. Historiquement, le milieu associatif a été précurseur dans la création de formations aux métiers dont il a besoin et aux spécificités de l'ESS. Or, aujourd'hui, le constat est fait d'une baisse de formations spécifiques, dédiées. Il existe au niveau régional quelques cursus au sein de la formation continue (CNAM, ERTS), un module dans le master GAED à l'Université d'Orléans ou encore la licence professionnelle de Châteauroux mais pas de formation initiale.

Parallèlement et paradoxalement, le Conseil Régional de la Jeunesse souligne le fait que de nombreux jeunes souhaitent apporter un sens sociétal à leur carrière professionnelle et souhaitent se tourner vers des métiers de l'ESS.

Inspirations de la mesure :

Cette mesure s'inspire de la contribution du Conseil Régional de la Jeunesse et le constat formulé plus haut. Elle s'inspire également d'échanges avec le Mouvement Associatif, la CRESS et le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ). Le CESER, dans sa contribution, aborde aussi la question des métiers (du médico-social et de l'animation) sous l'angle de leur valorisation.

Objectifs :

- Identifier les besoins en formation du secteur associatif, notamment sur les fonctions de direction et de pilotage des structures associatives employeuses et dans l'éducation populaire ;
- Évaluer les potentiels de création de formations à partir des besoins identifiés ;
- Construire une ou plusieurs formations en partenariat avec les structures compétentes.

Description :

Ce travail sera engagé avec le Mouvement Associatif, la CRESS et le GIP Alpha Centre en lien avec les acteurs du secteur et de la formation dans le cadre de l'Observatoire Régional de la Vie Associative. Il viendra nourrir également la future Stratégie Régionale de l'ESS en 2024.

Mesure 4 : Lancer un travail prospectif sur le foncier associatif en lien étroit avec l'expérimentation Tiers Lieux en cours dans la région

Constats et historique :

Que ce soit pour des locaux associatifs ou productifs, un certain nombre d'associations ou de structures de l'ESS partagent des lieux ouverts, hybridant les activités, offrant au grand public une vitrine de leur engagement sociétal ou bien un espace de vie et de lien social. Ses lieux sont bien ancrés dans des dynamiques qui mettent au cœur la question du lien, et plus globalement des réflexions sur la question des Communs et l'usage de la propriété.

Dans un contexte où les collectivités cherchent des solutions pour réinvestir des friches et maintenir des services au public ou à l'inverse protéger certains biens de la pression foncière et d'une privatisation, ces activités présentent souvent une réponse, car elles peuvent mobiliser des ressources et proposer des modèles économiques et usages innovants. Ces espaces, par leurs natures hybrides, sont vecteurs d'innovation répondant à des enjeux territoriaux et sociaux et réinterrogeant le statut adéquat de l'engagement collectif.

Si accéder à l'immobilier est souvent le préalable au démarrage d'une activité, ou la condition de son développement, les freins sont pourtant nombreux, pour les acteurs de l'ESS en particulier :

- Complexité des besoins à agencer en fonction des activités des associations ;
- Méfiance des acteurs bancaires liée au statut associatif, ou au manque de visibilité budgétaire sur le long terme ;
- Pression foncière rendant trop coûteux l'accès à l'immobilier privé mais dépendance aux collectivités publiques lorsque les lieux sont mis à disposition ;
- Frilosité du monde associatif vis-à-vis du risque immobilier et de l'investissement sur le temps long ;
- Manque de compétences face à la technicité du sujet, les enjeux rencontrés pour accéder à l'immobilier sont variés et dépassent le simple besoin en financement.

De récents dispositifs nationaux investissent la question de la rénovation des biens vacants et l'accès à l'immobilier (tel le déploiement de 100 foncières annoncé par la Banque des Territoires) mais peu ciblent réellement les acteurs de l'ESS et leurs difficultés propres. Les récents programmes publics de soutien aux tiers-lieux (tels que Fabriques de Territoire, ou Manufactures de proximité) privilégient de leur côté des projets déjà installés, ou prêts à l'être, alors que les initiatives privées de création de foncières solidaires se multiplient sur les territoires.

Inspirations de la mesure :

Cette mesure s'appuie sur le travail déjà engagé en la matière par la CRESS, notamment dans le cadre d'Ambition Tiers-lieux.

Objectifs :

- Éclairer et accompagner la réflexion des associations et acteurs de l'ESS sur les questions foncières et immobilières, pris comme un outil et non comme une finalité en soi en lien avec la structuration du réseau des tiers-lieux régionaux ;
- Nourrir une réflexion prospective pour la définition des politiques publiques et de dispositifs mutualisés, tels que le recours aux foncières solidaires ;
- Faciliter le lien entre les collectivités locales et les associations.

Description :

Fruit d'un travail basé sur le repérage d'initiatives impulsées ou accompagnées par des collectivités, il s'agira d'identifier les apports possibles des acteurs de l'ESS auprès de ces dernières dans leurs projets de réhabilitation et plus largement dans leurs politiques d'aménagement des territoires. Ce travail nourrira la Stratégie Régionale de l'ESS de 2024.

AMBITION 2 : Accompagner et favoriser les parcours d'engagement associatif

Les parcours d'engagement sont multiples et prennent des formes très diverses. L'engagement associatif demeure l'une des manières les plus répandues de s'engager dans la vie sociale d'un territoire. Dans un contexte d'individualisation et de défiance forte vis-à-vis des institutions, l'engagement associatif est encore un marqueur fort de l'engagement citoyen et de la formalisation d'une organisation collective.

Depuis 2018, la Région Centre Val de Loire a inscrit la démocratie permanente au cœur de ses priorités, convaincue qu'une démocratie vivante instaure un dialogue permanent avec les citoyens et citoyennes et s'appuie sur les forces vives des territoires pour générer de la participation à la vie publique. C'est ainsi qu'au-delà des processus de construction de ses politiques publiques, la Région promeut l'engagement dans la vie de la cité sous toutes ses formes et à toutes les échelles. L'engagement associatif, grâce aux parcours qu'il suscite chez de nombreux habitants et habitantes de la région fait partie de cet ensemble. Il est, dans bon nombre de cas, l'espace quotidien d'exercice de la démocratie, de l'éducation à la citoyenneté tout au long de la vie au sens de l'éducation populaire.

Si les modes d'engagement sont de plus en plus courts et sur des tâches concrètes, les parcours d'engagement se construisent aussi à travers des prises de conscience, des rencontres inspirantes, un engagement progressif etc. Il est donc important que tout au long de leurs vies, les citoyens et citoyennes puissent avoir accès à des espaces et des moments qui leur permettent de construire ces parcours. Dans leur dimension associative, cela passe par les associations de jeunes, des formations des bénévoles, l'accès à l'information sur la validation des acquis de l'expérience, etc.

Depuis de nombreuses années, la Région s'est impliquée auprès du Mouvement Associatif pour accompagner ces parcours. Il s'agit là de continuer cette action et de la renforcer en direction des jeunes et de la valorisation des acquis des expériences associatives.

Cela se décline donc dans ce rapport en quatre mesures dédiées :

- Le soutien à l'engagement des jeunes à travers les services civiques, les Juniors associations et les associations gérées et animées par des jeunes ;
- La mobilisation de la plateforme YEPS pour proposer des engagements aux jeunes de la région ;
- Les formations de bénévoles dirigeants pour construire des parcours d'engagement ;
- La promotion des acquis de l'expérience associatives à travers la VAE.

Mesure 5 : Soutenir l'engagement des jeunes à travers les Services Civiques, les Juniors Associations, les associations gérées et animées par des jeunes

Constats et historique :

L'engagement des jeunes dans le monde associatif n'est pas récent. Mais aujourd'hui, il prend de nouvelles formes à mesure que les façons de s'engager changent. Longtemps engagés dans la durée, les jeunes (et la population en général) s'engagent de plus en plus de façon ponctuelle et pour des motifs précis, circonstanciés et balisés dans le temps. Ce n'est donc pas un déficit d'engagement qui est à l'œuvre mais bien une évolution. L'implication des jeunes dans les associations, et particulièrement dans des associations gérées et animées par des jeunes est souvent le début d'un parcours d'engagement plus long, qui se construit au fil des années. Dans la perspective de susciter et de permettre des parcours d'engagement, le soutien aux engagements de la jeunesse est donc primordial.

La Région encourage la mobilisation, l'initiative et l'engagement des jeunes depuis longtemps. Elle a mis en place le CRJ en 2011, qui est une instance participative de jeunes de 15 à 27 ans. Elle a été mise en place de façon volontaire et témoigne de l'ambition de la Région sur l'accompagnement des jeunes à l'engagement dans des démarches de citoyenneté active. Elle a par ailleurs accompagné le déploiement des Maisons de Lycéens dans les lycées de la région, l'émergence de la Fédération Régionale des Maisons de Lycéens et des actions de réseau au travers de journées départementales et régionales entre pairs, d'un projet « 100% cafèt ».

Elle a mis en place des programmes de cohortes de services civiques en intermédiation dans des programmes sur le Climat pour 100 jeunes et d'accès aux droits pour 25 jeunes. La Région a une attention particulière aux missions des jeunes en service civique, car il s'agit bien d'un outil d'engagement citoyen et non pas un outil de la politique de l'emploi, à la différence du contrat d'avenir, ni un outil de formation, de développement ou de mise en application des compétences, à la différence du stage ou de l'apprentissage. Par sa politique de coopération internationale, elle accompagne par ailleurs depuis 2017 les services civiques internationaux.

Plus récemment, le dispositif Pro'Jeunes destiné à la mobilisation des lycéens et lycéennes autour des thématiques de l'égalité Femmes-Hommes, de la solidarité, du climat, etc. vise à accompagner les jeunes dans la mise en œuvre d'actions au sein de leur établissement telles que l'organisation d'événements fédérateurs, l'organisation de temps de sensibilisation ou la création de clubs.

Inspirations de la mesure :

A l'occasion des États Généraux de la Jeunesse, la question de l'engagement a été largement abordée et beaucoup de contributions ont souligné la nécessité de créer des cadres pour encourager et accompagner l'engagement des jeunes. Le CRJ, conçu aussi comme une instance d'engagement pour les jeunes rappelle également cette nécessité régulièrement. Le CESER, à travers sa contribution a formulé plusieurs propositions relatives aux services civiques, aux Juniors Associations.

Objectifs :

- Renforcer les espaces d'engagement collectif des jeunes ;
- Faciliter l'essaimage de l'expérimentation des tiers-lieux INFOLAB du CRIJ qui soutient et valorise l'engagement des jeunes ;
- Identifier les besoins des associations gérées et animées par des jeunes pour les aider à se fédérer entre elles ;
- Initier des parcours d'engagement dès l'adolescence ;
- Améliorer le recensement des Juniors Associations sur le territoire régional.

Description :

Cette mesure prendra la forme d'un conventionnement avec les associations qui accompagnent les cohortes de services civiques climats en intermédiation, avec les Juniors Associations et les réseaux qui accompagnent leur émergence, avec les associations gérées et animées par des jeunes (notamment les associations lycéennes, étudiantes...) afin d'engager avec elles un travail sur leur fédération au niveau régional. Il s'agira de détecter les Juniors Associations, d'étendre les aides déjà mises en place à la Région qui leur sont dédiées et de favoriser l'identification d'interlocuteurs Guid'Asso spécialisés dans l'accompagnement des projets associatifs de jeunes et des Juniors Associations.

Mesure 6 : Proposer des missions d'engagement bénévoles aux jeunes à travers la plateforme YEPS

Constats et historique :

La plateforme YEPS a été réaffirmée lors du dernier rapport voté à l'automne 2022 sur la jeunesse. Elle est aujourd'hui utilisée par de nombreux jeunes de la région.

Des associations font souvent état de leur difficulté à mobiliser des jeunes alors que les missions ponctuelles ne manquent pas pour l'organisation d'un évènement, la mise en œuvre d'actions de solidarité etc.

Il s'agit donc de développer la mise en lien entre les possibilités d'engagement que proposent les associations et les jeunes d'un territoire.

Inspirations de la mesure :

Cette mesure est inspirée d'une proposition du Conseil Régional de la Jeunesse.

Objectifs :

- Mettre en lien les jeunes avec les possibilités d'engagement dans leur territoire ;
- Valoriser les engagements des jeunes.

En application de la clause d'impact jeunesse, cette mesure participe à :

- L'égalité entre tous les jeunes ;
- L'accès simple à l'information et aux droits ;
- L'accompagnement du parcours d'autonomie et d'émancipation.

Description :

Actuellement ce mécanisme n'est pas dimensionné dans YEP'S mais la Région s'engage à répondre favorablement à l'une des propositions du CRJ pour faire connaître les différentes formes et opportunités d'engagement et qui pourrait être mise en place au travers de YEP'S. Les offres de missions bénévoles géolocalisées doivent être en lien avec les propositions de bénévolat des partenaires YEPS, actions et événements de proximité en intégrant par exemple le lien du site de l'État dans le cadre de la Réserve civique (jeveuxaider.gouv.fr) qui propose un filtre « mission ouverte aux mineurs ».

Mesure 7 : Permettre la construction de parcours d'engagements à travers la formation des bénévoles dirigeants

Constats et historique :

La formation est un puissant levier pour renforcer les compétences des bénévoles qui souhaitent s'investir dans une structure associative. En leur donnant des clés pour comprendre le monde qui les entoure, elle peut également avoir un impact sur leur vie professionnelle. La formation des bénévoles doit également pouvoir contribuer à conforter l'implication des bénévoles déjà en place tout en permettant de susciter des vocations nouvelles auprès de futurs candidats au bénévolat.

Le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire coordonne depuis 2006 un programme régional de formation des dirigeants bénévoles mis en œuvre par ses réseaux membres sur les territoires.

Ce programme a pour enjeux de mobiliser les bénévoles, de valoriser leur engagement puis de renforcer leurs compétences pour répondre notamment à la complexification de l'environnement associatif. Il comporte deux types de formations :

- Des formations intitulées « Socle de compétences du dirigeant associatif » portant sur l'administration et la gestion d'une association tous secteurs confondus : création d'une association, fonctionnement associatif, association employeuse, finance/gestion, responsabilité, territoires et subventions ;
- Des formations dites « sectorielles » prenant en compte les spécificités de chacune des fédérations qui composent le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire : fonction employeur, gestion associative et autres (outils et usages numériques, environnement et territoire, culture, éducation, social, égalité Femme-Homme, laïcité, ...).

Des formations peuvent également être mises en place au niveau régional, par le Mouvement Associatif. L'objectif est de mutualiser un savoir-faire et des expériences, de diffuser les outils sur les savoirs techniques nécessaires à la formation des bénévoles, ainsi que de partager les enjeux transversaux à la vie associative :

- Des formations liées à des thématiques transversales à la vie associative ;
- Des formations de formateurs des réseaux membres du Mouvement Associatif afin de renforcer leurs compétences.

Au-delà des aspects bénéfiques directs pour les associations elles-mêmes, ces formations doivent participer à construire de véritables parcours d'engagement au service du milieu associatif en général et de la société mais aussi être des espaces collectifs d'une citoyenneté active au service de l'intérêt général.

Inspirations de la mesure :

Le CESER et le Mouvement Associatif ont indiqué dans leur contribution leur volonté de voir conforter la formation des bénévoles dirigeants.

Objectifs :

- Consolider l'offre de formation actuelle et l'élargir ;
- Améliorer la visibilité de l'offre de formation de bénévoles proposée par les réseaux associatifs ;
- Participer à accompagner une citoyenneté active et des parcours d'engagement au service de l'intérêt général.

Description :

Il s'agira de continuer à accompagner les associations à prendre soin de leurs richesses humaines bénévoles et salariées et repenser leur modèle économique, améliorer la maîtrise des outils numériques pour adapter leur usage aux besoins.

Il s'agira aussi de les accompagner en tenant compte des transformations en cours : aider les dirigeants bénévoles à se saisir des enjeux de la transition écologique et sociale, du numérique, à adapter leur projet associatif aux activités (ou inversement), à s'ouvrir davantage à la diversité (égalité, handicap...), à s'engager dans des modalités de gouvernance plus horizontales, à initier des démarches qualité de vie au travail, à sensibiliser aux risques psychosociaux...

Une démarche d'articulation sera également recherchée avec l'État qui contribue, à travers le Fond pour le Développement de la Vie Associative (FDVA), à la formation des bénévoles (y compris les bénévoles qui ne sont pas dirigeants), notamment par la création d'une plateforme régionale dédiée à l'instar de celle mise en place en région des Pays de la Loire (<https://formations-benevoles-paysdelaloire.org/>).

Mesure 8 : Reconnaître les acquis des bénévoles et salariés en affirmant la nécessité de la Validation des Acquis de l'Expérience

Constats et historique :

Les formes ou modalités de l'engagement bénévole évoluent dans la société, de plus en plus influencées par des motivations personnelles (formation, insertion sociale, reconnaissance), la quête d'utilité sociale et de résultats, de plus en plus liées à un projet ou à une mission précise qu'à l'appartenance à une association. Parallèlement, sous l'effet combiné des exigences accrues de la demande sociale et des changements dans les modes de soutien public, les associations éprouvent de plus en plus de difficultés à mobiliser des bénévoles compétents, à les fidéliser et à renouveler leurs instances dirigeantes. Les tensions qui existent en matière de recherche de bénévoles résident dans la formation des candidats au bénévolat qui ne disposent pas toujours des compétences qui sont nécessaires aux associations mais aussi par une transformation du bénévolat classique vers un bénévolat plus ponctuel, avec des bénévoles participant moins au fonctionnement de l'association mais plus attentifs à contrôler et diversifier leur parcours.

La Région Centre-Val de Loire a mis en place un dispositif ambitieux de promotion, d'animation et d'accompagnement pour favoriser le recours à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) reposant sur deux piliers principaux :

- Des Espaces VAE Région Centre-Val de Loire (1 par département) avec une offre de service renouvelée pour accompagner tous les publics dont les bénévoles (identification des compétences acquises, aide à la prise de décision...) ;
- Des chèques accompagnement VAE pour le financement de l'accompagnement réglementaire pour les personnes en recherche d'emploi et à la marge pour les autres publics sans solution de financement.

En parallèle, elle met en place un dispositif de professionnalisation des acteurs sur la VAE en lien avec le GIP Alfa Centre.

Inspirations de la mesure :

Lors des groupes de travail sur la qualité de l'emploi associatif portés par le Mouvement Associatif et constitués de la Région, des têtes de réseaux associatifs, de la CRESS, de la DRAJES, des organismes de formation, ces derniers ont exprimé la nécessité de faire connaître et renforcer l'accès à la VAE dans les associations.

Objectifs :

- Renforcer l'accès à la VAE pour les bénévoles et salariés des associations
- Développer des dispositifs innovants de sécurisation des parcours (parcours de montées en compétences mêlant VAE et formation...).

Description :

Cette mesure prendra par exemple la forme de webinaires d'information régionaux à destination des acteurs du monde associatif pour faire connaître le dispositif.

Afin de permettre à la fois l'information et rendre possible les parcours VAE pour les parcours bénévoles souvent atypiques, elle devra également garantir de :

- Professionnaliser les conseillers des espaces VAE ;
- Associer les certificateurs dès le début des travaux ;
- Repérer des certifications qui pourraient correspondre à des expériences bénévoles types ;
- Travailler sur des parcours hybrides.

AMBITION 3 : Créer les conditions du développement et de la pérennisation des associations

Si l'engagement collectif peut être spontané, le développement du fait associatif lui ne l'est pas. Si la vie sociale et démocratique du pays tient en partie à la vitalité de la vie associative, l'action publique doit permettre son déploiement sur l'ensemble du territoire. Il est nécessaire de créer un terreau favorable et les conditions de son épanouissement, notamment d'un point de vue socio-économique.

La collectivité régionale se préoccupe que les conditions optimales soient réunies pour qu'une vie associative soit justement répartie sur l'ensemble du territoire, et que cette possibilité puisse concerner le plus grand nombre. C'est pourquoi la Région Centre-Val de Loire porte une attention toute particulière à ce que cette vie associative soit inclusive et socialement responsable.

Pour cela, au-delà des questions de subventions et de mise à disposition de moyens, le secteur associatif à besoin que se développent des offres d'accompagnement autour de l'engagement et le renouvellement bénévole, la professionnalisation des structures, l'appui à la mise en place de projets ou encore la participation citoyenne.

Ainsi, il est proposé les mesures suivantes :

- Conforter le dispositif CAP ASSO à l'occasion de ses 20 ans ;
- Déployer la charte d'engagements réciproques ;
- Permettre la structuration du réseau Guid'Asso avec l'État et le Mouvement associatif ;
- Favoriser la mutualisation d'emplois et de moyens pour accompagner la responsabilité employeurs des associations ;
- Faciliter l'accès aux fonds européens ;
- Prolonger le dispositif CARE pour prévenir les difficultés financières des associations ;
- Accompagner et sécuriser le numérique des associations.

Mesure 9 : Conforter le dispositif CAP ASSO après en avoir mesuré son impact social à l'occasion des 20 ans du dispositif en 2024

Constats et historique :

Le dispositif CAP'Asso existe depuis 2004 et a permis plus de 7000 embauches depuis sa création. Dispositif unique en France, il est élaboré en lien étroit avec Le Mouvement Associatif, et constitue aujourd'hui un véritable repère pour bon nombre d'associations régionales dans leurs projets et leur développement. CAP'Asso permet de soutenir des projets associatifs dans de nombreux domaines : sports, culture, jeunesse, solidarité, environnement... L'ensemble de ces projets ont permis à de nombreuses activités d'utilité sociale d'émerger, de se consolider, de s'essaimer dans le territoire régional.

Cette politique reconnue de tous peut encore passer une nouvelle étape, notamment pour se consolider encore et gagner en efficacité et en lisibilité vis-à-vis des associations elles-mêmes mais aussi du grand public.

Le dispositif aura 20 ans en 2024. Ce sera l'occasion d'en présenter un bilan de l'impact social et sociétal pour la région, et de présenter de nouvelles perspectives.

Inspirations de la mesure :

L'ensemble des contributions invite le Conseil régional à conforter le dispositif CAP'Asso, notamment dans ses moyens attribués.

Objectif :

- Mesurer l'impact social du dispositif depuis sa création, ce qu'il a permis de générer dans la région ;
- Rendre plus visible et lisible cet impact auprès des associations et du grand public ;
- Modifier le dispositif pour le rendre plus efficace et plus lisible.

Description :

Un travail de mesure de l'impact social et sociétal du dispositif CAP ASSO sera lancé dès 2023, il mesurera notamment :

- Ce qu'a produit le dispositif dans les territoires en termes d'initiatives, ainsi que leurs effets sociaux, économiques, environnementaux ;
- Ce qu'a produit le dispositif pour les associations bénéficiaires ;
- Ce qu'a produit le dispositif dans les parcours professionnels des salariés.

En complément, une évaluation sera faite et portera notamment sur :

- La pertinence du dispositif pour vérifier l'adéquation des objectifs avec les besoins des acteurs du monde associatif ;
- L'efficacité du dispositif pour en mesurer ses effets sur les bénéficiaires ;
- L'efficience et la simplification du dispositif ;
- La cohérence du dispositif avec les objectifs des politiques sectorielles régionales.

Suite à ce travail, une communication sera faite à l'occasion des 20 ans du dispositif ainsi qu'une nouvelle étape de cette politique pour les prochaines années.

Mesure 10 : Déployer les chartes d'engagement réciproques

Constats et historique :

En signant la charte d'engagement réciproque en 2002 avec Le Mouvement Associatif, la Région Centre-Val de Loire a montré sa volonté de mettre en place une politique en faveur du développement de la vie associative en s'appuyant sur 7 têtes de réseaux régionales. Elle a aussi encouragé les autres collectivités à s'engager dans cette démarche.

Depuis, le paysage territorial a beaucoup évolué avec les lois MAPTAM et NOTRe et les Régions ont perdu leur clause de compétence générale. Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale ont vu leurs capacités d'actions monter en puissance.

En 2022, la Région a signé une nouvelle Charte avec l'État et Le Mouvement Associatif, démarche qui peut se décliner avec des territoires à des échelles plus locales.

Inspirations de la mesure :

Cette mesure s'est construite avec Le Mouvement Associatif et l'État, en prenant appui tout particulièrement sur la Charte nationale, support de rédaction de notre Charte régionale.

Objectifs :

- Structurer le dialogue entre territoires et associations grâce au cadre d'une Charte d'engagements réciproques ;
- Participer à amplifier l'engagement des collectivités territoriales pour la vie associative sur les territoires ;
- Animer un réseau de collectivités engagées dans le soutien à la vie associative.

Description :

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la Conférence Territoriale de la Vie associative et pourra entre autres prendre la forme de webinaires coanimés dans ce cadre par la Région, l'État et Le Mouvement Associatif et à destination des collectivités : par exemple, pour présenter la Charte d'engagements réciproques et susciter sa déclinaison dans des territoires de la Région. Ils devront permettre notamment de faire le lien auprès des territoires avec les outils d'information et de soutien existants tels que le guide « Pourquoi et comment décliner la charte des engagements réciproques ? » ou encore le « [kit asso](#) » à destination de l'élu ou les leviers tels que le prévoit la loi Oudin-Santini avec la possibilité d'orienter 1% du budget eau et assainissement d'une collectivité pour financer des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

Mesure 11 : Permettre la structuration du réseau Guid'Asso avec l'État et le Mouvement Associatif

Constats et historique :

Depuis 2004, le dispositif CAP'Asso, créé et porté par la Région Centre-Val de Loire, permet aux acteurs du secteur associatif d'embaucher des personnes en contrat à durée indéterminée, à temps plein ou partiel, dans le cadre du développement de nouveaux projets pérennes et de qualité. La Région accompagne le dispositif CAP'Asso par :

- Un réseau d'une trentaine de conseillers et conseillères associatives sur le territoire régional,
- La coordination régionale des CAP'Asso par le Mouvement Associatif et ses 7 têtes de réseaux régionaux.

Par ailleurs, la CRESS anime depuis plusieurs années un réseau de développeurs économiques spécifiques à l'ESS, le réseau ESSOR, au sein de Dev'up. Ce réseau est constitué du réseau des conseillers et conseillères CAP'Asso élargi à d'autres développeurs de l'ESS.

L'État a initié une réflexion en 2019 au niveau national sur la base de certains constats :

- Manque de structuration et d'articulation entre les acteurs de l'appui aux associations,
- Manque de visibilité et lisibilité pour les associations et pour les partenaires,
- Disparités territoriales en matière d'appui : zones blanches et zones surchargées,
- Fragilité des modèles économiques des acteurs de l'appui.

Un groupe de travail multi partenarial a été mis en place au niveau national pour poser des préconisations en matière d'appui aux associations. Une préfiguration a ensuite été menée sur trois régions et la région Centre Val de Loire, qui bénéficiait déjà d'un réseau bien identifié d'accompagnateurs grâce à CAP ASSO a été choisie avec

Haut de France et Nouvelle Aquitaine pour les mettre en œuvre. En Centre-Val de Loire, la Région s'est engagée auprès de l'État et du Mouvement Associatif pour développer ce qui s'appelle désormais « Guid'asso » pour :

- Coconstruire la stratégie territoriale à la vie associative,
- Améliorer le service d'appui pour les associations : accessibilité, visibilité, lisibilité,
- Permettre la montée en compétences et le renforcement économique des acteurs de l'appui.

Inspirations de la mesure :

Cette mesure s'intègre pleinement dans le travail déjà engagé avec l'État et le Mouvement Associatif, et s'inscrit dans la poursuite de la dynamique initiée par la coordination régionale autour du dispositif CAP'Asso et le réseau des conseillers CAP'Asso.

Objectifs :

- Conforter la montée en compétences des acteurs (outillage, formation) et la co-animation du réseau aux différents échelons territoriaux,
- Développer le réseau Guid'Asso en améliorant le maillage du territoire, en consolidant l'existant et en développant la communication,
- Garantir la bonne articulation avec les autres réseaux existants (notamment le réseau des développeurs ESSOR et le réseau Ambitions Tiers-Lieux, animés par la CRESS) et favoriser l'interconnaissance.

Description :

Cette mesure se décline par la création d'un réseau d'acteurs, autour de 4 missions d'appui (orientation, information, accompagnement généraliste, accompagnement spécialiste). Le déploiement a débuté dès l'automne 2021 et le réseau compte à ce jour près de 120 acteurs labellisés (associations, collectivités territoriales, Maisons France Service, tiers lieux, etc.)

Ce travail sera mené en partenariat étroit avec l'État et Le Mouvement Associatif, à travers le co-pilotage du comité stratégique régional Guid'Asso et en s'appuyant sur les co-animations (régionale et départementales). Des partenariats seront mis en place ou consolidés (avec les collectivités territoriales, la CRESS, les CAF, les Maisons France Service, les Centres de ressources des DLA, les Tiers lieux, etc.).

Mesure 12 : Favoriser la mutualisation d'emplois et de moyens pour accompagner la responsabilité employeurs des associations

Constats et historique :

Quand les associations deviennent employeuses, elles ne le sont en réalité que d'une, deux ou trois personnes dans la majorité des cas. Les bénévoles dirigeants se retrouvent alors à devoir assumer la fonction employeur sans fonction support notamment sur les tâches administratives ou de comptabilité, et parfois de façon isolée.

Plusieurs solutions de mutualisations existent, notamment pour les fonctions support ou d'animation. C'est le cas par exemple les Groupements d'Employeurs associatifs appuyés par l'État (particulièrement dans le milieu sportif ou de l'animation mais cela pourrait être déployé pour la culture) ou encore des services « Impacts Emploi » développés par certaines fédérations pour la réalisation des paies d'associations locales en lien avec l'URSSAF. De son côté, le dispositif existant de la Région en faveur des Groupements d'Employeurs (GE et GIEQ) ne vise pas les associations et s'adresse spécifiquement à des problématiques d'entreprises dites "classiques" et intervient uniquement au moment de la création du GE.

Actuellement, une quinzaine de Groupements d'Employeurs associatifs ont pu bénéficier du soutien de la Région via le dispositif CAP'Asso. Tous initiés par des besoins émanant de clubs sportifs, les postes soutenus sont essentiellement des postes d'éducateurs sportifs mis à disposition à destination de petits clubs sur les territoires ruraux.

Concernant les services Impact Emploi, il apparaît que la demande est plus forte que l'offre et que ce type de dispositif mérite d'être soutenu et développé pour permettre à plus d'associations d'en bénéficier.

Inspirations de la mesure :

Cette mesure est une proposition du CESER et a fait également l'objet d'échanges avec le Mouvement Associatif.

Objectifs :

- Faciliter la fonction employeur notamment des associations primo ou mono employeuses par l'encouragement à la mutualisation des emplois et des moyens ;
- Soulager les dirigeants associatifs des tâches administratives ou de comptabilité afin de leur permettre de se concentrer sur le projet associatif et garantir son développement ;
- Accompagner la création et la consolidation des GEA et des GES ;
- Accompagner le développement des dispositifs Impact Emploi ;
- Encourager le développement des coopérations inter associatives dans les territoires.

Description :

Un travail prospectif sera engagé afin de clarifier l'offre de soutien existante (Dispositif régional GE/GEIQ, CAP'Asso, dispositif État) en vue de proposer un dispositif et/ou des modalités d'intervention lisibles et adaptées aux Groupements d'Employeurs Associatifs et aux Groupes Économiques Solidaires. Un travail sera également engagé avec les dispositifs Impact Emploi pour clarifier leurs besoins et poser avec eux les perspectives de développement de ce type de services aux associations.

Il s'agira enfin de Relayer l'appel à projet permanent PTCA (pôles territoriaux de coopération associatifs) et GE (agréés Jeunesse et Éducation Populaire) porté par la DRAJES qui vise à soutenir la création et le développement des groupements d'employeurs (GE) et des PTCA.

Mesure 13 : Faciliter l'accès aux fonds européens

Constats et historique :

La vie des associations n'est pas un long fleuve tranquille, y compris concernant les aspects financiers. Même si les associations sont souvent reconnues comme plus résilientes économiquement, elles traversent parfois des moments difficiles car elles sont sensibles à la conjoncture.

Si les fonds européens peuvent apparaître comme une véritable opportunité pour accompagner le projet associatif, leur réelle complexité administrative, les délais de paiement toujours trop longs, pénalisent les porteurs de projets et fragilisent le modèle économique des associations qui se retrouvent exposées à des problématiques de trésorerie importantes. Cette complexité est souvent mise en avant par les acteurs associatifs eux-mêmes pour expliquer le non-recours aux aides européennes.

Inspirations de la mesure :

Globalement, l'ensemble des contributions du CESER, du CRJ et du Mouvement Associatif ont souligné la nécessité de prévoir des cadres pour simplifier et sécuriser l'accès aux fonds européens. Cela a été particulièrement relevé lors des Assises régionales de la vie associative. Enfin, cette mesure est également inspirée par des échanges avec le réseau France Active.

Objectifs :

- Améliorer l'information des associations sur les dispositifs européens ;
- Accompagner et conseiller les associations dans le montage de leur dossier ;
- Simplifier la gestion des aides ;
- Faciliter l'accès aux fonds européens.

Description :

Afin de faciliter l'accès aux fonds européens, la Région prévoit le recrutement d'un second chargé de mission aménagement du territoire dans les 5 Maisons de la Région. Ces agents auront une mission élargie à l'information de premier niveau sur le FEDER.

Par ailleurs, pour accélérer et faciliter le versement des financements européens, la Région a travaillé avec l'Europe afin de mettre en place :

- Une avance de 30% systématique dès la signature de la convention et transmission d'une attestation de démarrage de l'opération.
- Des « Options de Coûts simplifiés », correspondants à des principes de taux forfaitaires calculés sur les dépenses de l'opération qui n'appellent aucune justification lors du contrôle de service fait :
 - Forfait de 15% : calculé sur les dépenses de personnel pour les coûts indirects obligatoire dès l'existence de dépenses de personnel ;
 - Forfait de 40% : calculé sur les dépenses de personnel pour les coûts indirects et les autres coûts directs de l'opération ; analyse faite lors de l'instruction de la demande d'aide par le SPFE. Fortement recommandé le cas échéant ;
 - Forfait de 20% : calculé sur les dépenses directes de l'opération pour forfaitiser les dépenses de personnel ; analyse faite lors de l'instruction de la demande d'aide par le SPFE ;
 - Forfait de 7% : calculé sur les dépenses directes de l'opération pour les coûts indirects ; analyse faite lors de l'instruction de la demande d'aide par le SPFE.

La Région a fléché une ligne de 14,5M sur le FEDER, notamment pour les têtes de réseau régionales et départementales de l'ESS. Ces fonds pourront permettre de favoriser l'organisation d'un écosystème structuré, favorable à l'émergence et au développement de projets de l'ESS, depuis la phase d'amorçage jusqu'à l'essaimage de projets et d'inscrire et valoriser les entreprises de l'ESS comme des acteurs incontournables des filières d'avenir qui feront l'économie de demain.

Le secteur associatif a toujours eu des difficultés pour aller solliciter les fonds européens, notamment par manque de fonds propres. C'est un vrai frein au développement de certaines activités et au recours aux fonds européens. C'est pourquoi la Région mettra en place un fonds de prêts relais d'un million d'euros dès la fin de l'année 2023.

Mesure 14 : Prolonger le dispositif CARE pour prévenir les difficultés financières

Constats et historique :

La France a connu début 2020, l'arrivée d'une pandémie sanitaire mondiale, qui a mis à mal le monde économique.

La Région Centre-Val de Loire a alors souhaité en urgence mettre en place des dispositifs de soutien financiers aux entreprises et aux associations.

Un fonds d'1 million d'euros a ainsi été « confié » à France Active Centre-Val de Loire afin de déployer le dispositif CARE, Contrat d'apport Associatif Rebond (prêt à taux zéro) pour venir en soutien des associations. L'outil CARE en chiffre, c'est :

- 56 associations bénéficiaires,
- 934 500 € d'engagés,
- 769 emplois associatifs consolidés,
- 16 688 € montant du CARE moyen.

Fin 2022, les contacts avec les associations qui sollicitent France Active sur son offre de financements nous amènent au diagnostic partagé suivant :

- Des problèmes de gouvernance : des associations qui ont fait face durant la crise sanitaire mais qui se trouvent confrontées à des problèmes amplifiés d'engagement bénévole avec des difficultés de remplacement de dirigeants, bénévoles et salariés ; des burn-out de dirigeants associatifs et des binômes Président.e/Directeur.ice qui ont été parfois mis à mal par la difficulté de la crise ;
- Des difficultés liées aux hausses de prix et des salaires : le secteur associatif est également soumis à la problématique des hausses d'énergies, des prix des matières et de l'augmentation des salaires inscrite dans certaines conventions collectives ;
- Des secteurs entiers, comme la production et la vente de produits biologiques qui souffrent face à une baisse globale du pouvoir d'achat.

Inspirations de la mesure :

Les crises semblent se succéder depuis la crise COVID ; la crise énergétique et du pouvoir d'achat continue d'impacter le secteur de l'ESS, accentuée par une crise écologique qui s'impose à tous.

Certains outils du Pacte Relance de France Active Centre-Val de Loire notamment le Prêt Relève Solidaire (PRS) a perduré en 2022 et a permis d'accompagner les entreprises plus fragiles. La campagne de suivi menée par France Active Centre-Val de Loire auprès des structures de l'ESS en portefeuille bénéficiaires du CARE, nous alerte sur la nécessité de poursuivre notre soutien aux associations impactées par ces crises successives.

Objectif :

Soutenir les associations ayant besoin de renforcer leurs fonds propres pour surmonter les crises actuelles.

Description :

L'aide octroyée prendra la forme d'un contrat d'apport à taux zéro pour renforcer les fonds propres des associations en difficulté.

L'enveloppe de ce fonds d'aide sera constituée et alimentée par les remboursements générés par les prêts CARE accordés. Une première « enveloppe » de 270 000 € de remboursement est d'ores et déjà attendue et mobilisable dès 2023 pour accompagner les associations aujourd'hui en difficulté. Celle-ci se réalimentera chaque année et ce jusqu'en 2027 par les futurs remboursements CARE attendus.

Mesure 15 : Accompagner et sécuriser le numérique des associations

Constats et historique :

Approuvée en session plénière de décembre 2022, la Stratégie Numérique Régionale 2023-2028 a pour objectif de faire de la Région Centre-Val de Loire un territoire de confiance numérique. Les actions prévues répondent à 15 objectifs articulés autour de 4 axes :

- un territoire numérique attractif, innovant, créateur d'activités et d'emplois,
- un numérique régional au service des territoires et des habitant.es,
- un numérique régional écologiquement responsable,
- un numérique régional émancipateur, créatif et inclusif.

Dans ce cadre, deux types de problématiques spécifiques aux associations ont été identifiées. D'une part, la transition numérique n'implique pas seulement une numérisation des outils au sein de l'entreprise et des organisations, mais aussi une transformation de leur activité pour s'adapter aux nouveaux usages des clients et des partenaires. Les demandes des clients et les partenaires sont anticipées, grâce à l'analyse des données. Leur expérience et leur satisfaction s'en trouvent améliorées. La numérisation accélère ainsi les échanges. Le secteur de l'économie sociale et solidaire, et plus largement l'ensemble des associations n'échappent pas à cette numérisation des activités et se retrouvent également confrontées à la transition numérique. D'autre part, l'évolution croissante des attaques cybercriminelles, de plus en plus organisées et préjudiciables, doit conduire les acteurs publics mais aussi privés à engager des actions pour assurer la protection des données et des infrastructures numériques. Or, pour un trop grand nombre de structures encore, les enjeux et les bonnes pratiques liées à la cybersécurité demeurent méconnues.

Inspirations de la mesure :

En matière de services et d'outils numériques à destination des associations, des projets partenariaux ont déjà été lancés, tel que FuturEtic, qui propose des outils en ligne libres, éthiques, décentralisés, respectueux des données et de la vie privée pour offrir une alternative aux géants du web et aux éditeurs de logiciels propriétaires.

Quant à la cybersécurité, il s'agit d'une problématique commune à tous les acteurs économiques qui nécessite une préparation des infrastructures et un accompagnement des pratiques.

Objectifs :

- Accompagner la transformation numérique des associations en lien avec les autres dispositifs (DLA, Point d'Appui au Numérique Associatif),
- Assurer la cybersécurité des infrastructures et des usages des associations.

Description :

Développer, proposer des logiciels économies en ressources, libres, sécurisés et ergonomiques, à destination des associations du territoire régional, concentrant les principales fonctions essentielles aux usages de ces dernières.

S'appuyer sur le « CSIRT » régional dès 2023 : il s'agit d'une plateforme d'appel et d'appui des organisations victimes de cyberattaques, par le traitement et la centralisation des incidents de cybersécurité et un service de réponse téléphonique de 1er niveau aux entreprises, collectivités mais aussi aux associations de la région. Au-delà, il s'agira d'apporter une offre de service d'accompagnement la plus globale et poussée possible, et d'assurer une mise en relation de la structure victime avec des entreprises régionales compétentes pour résoudre les incidents et sécuriser durablement les systèmes d'information.

AMBITION 4 : Participer à l'égalité et la cohésion sociale, amplifier la transition écologique à travers et dans les associations

Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire et la Région ont rappelé en 2020 lors de la célébration du cent quinzième anniversaire de la loi de 1905 leur attachement aux valeurs et principes de la Laïcité, et leur engagement à contribuer à sa promotion. Cette loi, en identifiant la laïcité comme vecteur d'un vivre-ensemble apaisé, et comme facteur d'émancipation, respectueux de la liberté de conscience de chacun, n'a cessé d'inspirer l'action régionale.

La Région souhaite par ailleurs conforter les associations comme vecteur d'égalité : C'est lorsque les citoyens se perçoivent comme égaux ou qu'ils font de l'égalité un enjeu commun de solidarité, qu'ils peuvent vivre activement leur citoyenneté. Elle souhaite réaffirmer notamment ses ambitions quant à l'égalité Femmes / Hommes mais aussi quant au handicap.

Par ailleurs, si nous sommes tous concernés par le dérèglement climatique, nous ne sommes pas égaux face à ses impacts. La crise climatique est aussi une crise sociale. Les personnes les plus riches sont les plus émettrices de gaz à effet de serre : les 1 % les plus riches de la planète émettent 175 fois plus de CO₂ que les 10 % les plus pauvres. De leur côté, les personnes les plus vulnérables sont les plus exposées aux effets du dérèglement climatique et ont moins de moyens pour y faire face et s'y adapter.

Il ne peut y avoir de justice sociale sans transformation écologique de nos modes de vie. Les activités humaines dans leur ensemble doivent participer à l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique et lutter contre l'effondrement de la biodiversité pour plus de justice sociale. Ce contexte touche et engage évidemment aussi les associations.

Il s'agit d'une part, de permettre aux associations de prendre en compte le dérèglement climatique et de faire évoluer leurs propres pratiques, et ce dans tous les secteurs (impacts des évènements culturels, sportifs, des transports...).

D'autre part, de nombreuses associations sont investies depuis longtemps sur la protection de la nature et de l'environnement. Elles ont été pour certaines même aux avant-postes de ces combats écologistes. Elles sont de plus en plus nombreuses à mettre en place des initiatives, des projets qui participent de la transformation des modes de production et de consommation et plus globalement aux modes de vie. Ces actions ont souvent besoin d'être encouragées et soutenues.

Par ailleurs, les logiques d'innovation et d'expérimentation que suppose la transformation écologique et sociale dans les territoires nécessite de créer les conditions de coopérations inter-associatives et avec les autres acteurs sociaux économiques. Les associations ont un rôle à y jouer. C'est pourquoi, l'implication des associations dans les dynamiques de coopérations territoriales sont nécessaire.

Ainsi, il est proposé les mesures suivantes :

- Intégrer les enjeux d'égalité Femmes – Hommes dans les politiques transversales pour les associations ;
- Sensibiliser, former les associations à la question du handicap et favoriser l'inclusion des personnes en situation d'handicap en milieu associatif ;
- Favoriser et amplifier l'accès au droit à la formation professionnelle des publics accueillis par le réseau associatif ;
- Apporter un soutien aux associations de dimension régionale contribuant à la cohésion sociale, à l'égalité, à la solidarité et à la lutte contre les discriminations ;
- Densifier le maillage et la présence territoriale associatifs afin de renforcer la cohésion territoriale ;

- Faciliter la mobilisation du dispositif CAP Transition Écologique par les associations ;
- Créer un bonus transition écologique avec France Active ;
- Conforter et amplifier l'action du Mouvement Associatif sur l'alimentation ;
- Développer une culture de la sobriété au travers des associations ;
- Encourager les associations à prendre part plus encore aux dispositifs régionaux de transition écologique et de coopérations territoriales.

Mesure 16 : Intégrer les enjeux d'égalité Femmes-Hommes dans les politiques transversales pour les associations

Constats et historique :

Mettre en place et penser l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu de justice sociale et de vivre ensemble. Pour chacun et chacune, il s'agit de pouvoir bénéficier des mêmes droits, d'avoir la même possibilité d'action dans la société, en tant que citoyen et citoyenne. Le modèle associatif permet de porter le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes ou la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et que ceux-ci puissent prendre forme. Malheureusement, et malgré un principe d'égalité inscrit dans la loi et les textes fondateurs de notre République Française, l'égalité réelle et effective n'est pas encore atteinte.

Le milieu associatif est très largement dirigé par des hommes et la parité femmes/hommes est encore un horizon pour beaucoup d'associations.

Le manque de données genrées récente ne nous permet pas d'avoir un état et une analyse des rapports Hommes- Femmes dans le secteur associatif. En 2006, 47 % des femmes membres d'une association contre 43 % des hommes sont actifs au sein des associations. La différence majeure se situe au niveau de la prise de responsabilité et au sein du Conseil d'administration, les postes peuvent être dits « genrés ». La présence des femmes aux fonctions de présidente reste faible et évolue lentement : 26 % en 2003, 31% en 2005, 34% en 2011 et 36% en 2017. Pour les autres fonctions, les femmes représentaient 60% des postes de secrétariat et 47% des postes de trésorerie dans les associations en 2012.

Également en 2012, elles dirigent plus fréquemment des associations culturelles (44% des président·es y sont des femmes). Elles occupent également 40% des présidences d'associations des secteurs de l'éducation/formation/insertion et de l'action humanitaire et caritative.

La Région souhaite amplifier ses ambitions en matière d'égalité, notamment Femme-Homme, dans une approche intégrée et au travers de trois axes d'orientation :

- Diffuser la culture de l'égalité et du respect mutuel, et en faire une culture commune,
- Renforcer l'autonomisation et l'accès aux droits des femmes,
- Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Inspirations de la mesure :

Cette mesure fait suite aux travaux engagés pour l'égalité Femmes-Hommes par la collectivité et aux ateliers organisés lors des Assises de la vie associative en 2022. Elle s'inspire de plusieurs actions mises en place dans d'autres collectivités vis-à-vis des associations et s'intégrera pleinement au sein du prochain Plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes en cours d'élaboration.

Objectif :

Faire progresser le monde associatif sur l'égalité Femmes-Hommes

Description :

Il s'agit d'abord d'intégrer cet enjeu dans l'ensemble des conventions des têtes de réseau afin que les structures questionnent et intègrent la thématique dans leur organisation interne (gouvernance, égalité professionnelle, sensibilisation aux stéréotypes sexistes) et leurs actions à l'externe (sensibilisation des associations et structures associées, mise à disposition d'outils et de ressources sur la thématique, interconnaissance et partage d'expérience...).

Il s'agit ensuite de recueillir des données genrées pour améliorer la connaissance et permettre de tendre vers l'égaconditionnalité notamment grâce à l'observatoire régional de la vie associative. Des formations et des accompagnements seront aussi proposés grâce au dispositif de formation des bénévoles dirigeants et le dispositif local d'accompagnement pour sensibiliser les acteurs, développer la parité dans les instances dirigeantes et accompagner les structures à mettre en œuvre ces enjeux de manière approfondie dans leur fonctionnement. La région soutiendra aussi les associations œuvrant en faveur de l'égalité Femmes-Hommes et luttant contre toutes formes de discriminations, dont LGBTQIA+ (Lesbienne, Gay, Bi, Trans, Queer, Intersexé, Asexuel et + pour tous les autres) afin qu'elles participent au déploiement d'une culture de l'égalité, à la prévention et à la lutte contre les stéréotypes sexistes auprès des professionnel·les, des bénévoles, des jeunes ainsi que le grand public.

Il s'agira aussi de soutenir des actions visant à déconstruire les stéréotypes et à prévenir les violences sexistes, sexuelles et psychiques dans l'ensemble des champs de l'ESS, et plus particulièrement auprès des jeunes via le numérique, la lutte contre le cyberharcèlement ou dans le cadre des manifestations culturelles, sportives et festives.

Enfin, des actions de communication seront mises en œuvre pour valoriser ces projets associatifs et diffuser cette culture de l'égalité et du respect mutuel.

Mesure 17 : Sensibiliser, former les associations à la question du handicap et favoriser l'inclusion des personnes en situation d'handicap en milieu associatif

Constats et historique :

Au dernier trimestre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOETH) s'élève à 16 549 au niveau régional soit 7,5 % des demandeurs d'emploi. Le taux de chômage pour ce public reste près de deux fois plus élevé que pour l'ensemble de la population active.

Pour tenir compte de ceci mais également de la persistance d'un chômage de longue durée et d'un niveau de qualification demeurant faible pour ce public, l'AGEFIPH, Pôle Emploi, la DREETS et la Région Centre-Val de Loire ont décidé de renforcer leurs coopérations pour favoriser l'accès, le retour ou le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

De plus, afin de permettre à davantage de personnes handicapées de créer/reprendre une entreprise, l'AGEFIPH et la Région Centre-Val de Loire ont décidé depuis 2021 de renforcer leur coopération et de mutualiser leurs moyens.

Les associations représentent près de 10% des entreprises régionales avec 6 021 associations employeuses et 60 096 salariés (52 084 EQTP). Elles ne sont à ce jour pas assez sensibilisées, formées sur la question du handicap et pourtant, elles pourraient favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap à travers leurs recrutements.

Inspirations de la mesure :

La Région est engagée de longue date en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment sur l'accompagnement à la formation, l'insertion professionnelle, ou encore l'accessibilité des espaces. Cependant, et malgré une implication forte et assurée, il apparaît que les acteurs, associations et partenaires, peuvent manquer d'outils et de moyens pour pouvoir accueillir dans les meilleures conditions des salariés ou du public en situation de handicap.

Cette mesure s'intégrera également au sein du Rapport handicap présenté prochainement.

Objectifs :

- Communiquer sur la non-discrimination des personnes en situation de handicap dans l'emploi afin de favoriser le recrutement dans les associations,
- Faciliter l'insertion des publics en situation de handicap par la mise en place de conditions de travail adapté.

Description :

Il s'agira d'abord de professionnaliser les acteurs (Le Mouvement Associatif, conseillers associatifs...) par le biais de formations. Une sensibilisation des associations employeuses sur le handicap sera ensuite organisée.

Ce travail sera complété par un partage de bonnes pratiques inclusives notamment au travers d'événements (assises...).

Enfin la Région souhaite conclure un partenariat avec l'AGEFIPH afin d'apporter des informations concrètes sur les aides AGEFIPH existantes et les modalités d'accompagnement.

Mesure 18 : Favoriser et amplifier l'accès au droit à la formation professionnelle des publics accueillis par le réseau associatif

Constats et historique :

Le tissu associatif a un rôle reconnu pour aller vers et accueillir les publics avec, dans sa maille la plus fine mais la plus nombreuse, une grande proximité. Son objectif est de tisser des liens avec les habitants pour, à la fois, apporter des réponses concrètes à leurs besoins, favoriser les initiatives citoyennes et renforcer leurs capacités et leur pouvoir d'agir. La formation professionnelle répond à ces objectifs et accompagne les transitions écologiques et sociales, en permettant le développement ou la reconnaissance des compétences des habitants.

Les compétences transverses (lire, écrire, compter, utilisation du numérique...) sont fondamentales pour s'insérer socialement, dans le monde du travail et exercer pleinement sa citoyenneté et l'acquisition de compétences professionnelles le sont pour obtenir une qualification ou retrouver un emploi.

Par ailleurs, le Programme Régional de Formation est un vrai levier pour accompagner et préfigurer les mutations écologiques dans les métiers et l'emploi.

Les associations disposent de nombreuses ressources pour (re)mobiliser et accompagner les publics dits « décrocheurs », non engagés dans des parcours d'insertion. Ces publics peuvent être des jeunes mais aussi des femmes ou des hommes plus âgés ayant renoncé à s'engager dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi.

Inspirations de la mesure :

Cette mesure s'inscrit pleinement dans la Stratégie Régionale de mobilisation des publics vers la formation professionnelle qui, dans son axe 5, s'appuie sur un réseau de partenaires orientant vers la formation élargie.

Objectifs :

- Favoriser l'interconnaissance, élargir les communautés d'acteurs de l'écosystème « emploi-formation » et celui du tissu associatif, structurer le dialogue entre ces écosystèmes ;
- Professionnaliser les acteurs de la vie associative sur les questions de formation professionnelle : sensibilisation, formation, outillage ;
- Coconstruire des parcours mobilisant les ressources respectives.

Description :

Dans un premier temps, il s'agira de mobiliser les ressources régionales en matière de formation professionnelle : les associations pourraient étoffer leur offre de services rendus aux habitants et accueillir en leur sein des formations financées par la Région.

En outre, pour favoriser l'accès aux droits des habitants, le tissu associatif pourra orienter les publics accueillis vers l'offre de formation existante et mobiliser les dispositifs d'aide à la levée des freins ou d'accès à la qualification (dispositifs VAE), grâce à une meilleure connaissance de l'offre.

Dans le cadre des travaux menés pour l'élaboration du futur plan régional de lutte contre l'illettrisme, les associations de proximité, notamment en milieu rural ou dans les Quartiers Prioritaires de la Ville, ont clairement été identifiées comme maillon indispensable pour repérer les publics en situation d'illettrisme et les orienter vers l'offre de formation existante, proposée par la Région.

Dans un second temps, ces interventions respectives, de la Région et associatives, peuvent être maillées, articulées dans des logiques de parcours de mobilisation vers la formation.

Cette mesure prendra notamment la forme d'actions collectives, de webinaires, de formations coanimés par la Région et le Mouvement Associatif.

Mesure 19 : Apporter un soutien aux associations de dimension régionale contribuant à la cohésion sociale, à l'égalité, à la solidarité et à la lutte contre les discriminations

Constats et historique :

La Région porte depuis de nombreuses années un soutien constant aux associations engagées dans les solidarités contribuant ainsi à la cohésion sociale. Ces associations agissent au quotidien contre les inégalités, favorisent dans le respect des fondements républicains, un accès aux droits parfois les plus élémentaires (apprentissage de la langue, aides à l'alimentation, à la mobilité, au logement, à la santé...), et participent ainsi à l'émancipation des personnes, et la lutte contre les exclusions et les discriminations.

Inspirations de la mesure :

Face aux crises, la région a augmenté ses interventions de solidarité notamment pendant la période du Covid durant laquelle de nombreuses initiatives ont pu émerger. Les crises énergétiques et l'inflation accentuent l'exposition notamment des plus démunis aux conséquences parfois dramatiques.

Objectif :

Augmenter la cohésion sociale à travers la solidarité et la lutte contre les discriminations.

Description :

L'accès aux droits, la lutte contre les discriminations et le soutien aux plus démunis sont trois enjeux qui voient les sollicitations s'accroître dans les associations ces derniers mois. La Région souhaite amplifier ses interventions en direction des secteurs concernés, soit par la pérennisation de partenariats, soit par l'établissement d'appels à projets qui pourront répondre aux situations ponctuelles.

Mesure 20 : Densifier le maillage et la présence territoriale des réseaux associatifs afin de renforcer la cohésion territoriale

Constats et historique :

L'équilibre territorial est au cœur de la vision régionale de l'aménagement du territoire. La vie associative ne s'affranchit pas de cet objectif. A travers tous ses dispositifs autour des projets associatifs et de l'économie sociale et solidaire, à travers les contractualisations territoriales et européennes, la Région Centre-Val de Loire maintient cette attention particulière au développement équilibré des territoires entre zones rurales et urbaines.

Pourtant, la densité associative reste inégalitaire selon les territoires et les secteurs d'activité associative. Par ailleurs, l'évolution démographique de certains territoires peut faire craindre à une perte d'engagement pour certaines zones de notre région dans les années à venir. Dans certains secteurs, par exemple le sport, les fusions forcées, faute d'adhésions, d'encadrants, de dirigeants, sont d'ailleurs en recrudescence.

La perte de vie associative sur un territoire est un préjudice pour les habitants.

Inspirations de la mesure :

La mesure est le fruit d'une réflexion dans certains secteurs associatifs qui anticipent les disparitions territoriales de leur réseau ou qui cherchent à connaître leur réelle couverture territoriale en termes d'accueil du public.

Objectif :

- Améliorer la connaissance des réseaux associatifs sur leur propre maillage territorial ;
- Faire converger nos dispositifs avec les objectifs de ces réseaux pour pallier les disparitions ou densifier les maillages de présence associative.

Description :

La première étape consiste à poser l'objectif auprès de chacun des réseaux associatifs afin de favoriser les constats, les données et la connaissance fine de ces réseaux, pour eux et pour la collectivité. Certains secteurs étant plus en avance de par leur structuration, leurs outils peuvent être partagés afin d'augmenter le savoir-faire des autres secteurs.

Dans un second temps, la collectivité peut travailler aux objectifs territoriaux des différents secteurs, en faisant converger ses dispositifs et conventionnement avec les plans d'actions des différents secteurs et têtes de réseaux et avec l'objectif régional d'un développement équilibré du territoire. Les incidences peuvent donc toucher en transversalité les politiques régionales en soutien de ces secteurs ou de contractualisation territoriale.

Mesure 21 : Faciliter la mobilisation du dispositif CAP Transition Écologique par les associations

Constats et historique :

La Région Centre-Val de Loire a identifié un besoin important d'accompagnement technique ou financier des entreprises et structures de l'ESS dans leurs projets de transition écologique. De nombreuses associations, en tant qu'actrices socio-économiques de leur territoire, sont en effet confrontées aux mêmes problématiques que les entreprises (associations médico-sociales, de l'insertion par l'activité économique...).

Eu égard à ces besoins et à l'urgence écologique grandissante, la Région propose, depuis février 2023, le CAP Transition Écologique.

Construit sur une logique de parcours, ce nouveau dispositif se veut facilitateur pour permettre aux entreprises et associations du territoire d'établir un diagnostic de leurs impacts et d'engager les investissements nécessaires pour s'inscrire dans le développement et le déploiement d'une stratégie en matière de transition écologique.

Inspirations de la mesure :

Issue d'un besoin identifié et relayé par le Mouvement Associatif, cette mesure trouve naturellement sa place dans la dynamique confiée à la CRESS, d'animation, de structuration et de montée en compétences des organisations pour inscrire l'ESS dans l'écosystème en faveur de la transition écologique.

Objectifs :

- Permettre aux associations d'engager leur transition écologique ;
- Faciliter l'accès à l'offre de services existante pour accompagner les associations dans leur démarche de transition écologique ;
- Outiller un collectif d'acteurs à disposition des associations et de l'ensemble des structures de l'ESS pour leur permettre de mesurer leur impact en matière de transition écologique et accompagner leur changement de pratique.

Description :

En appui du programme Transition écologique financé par la Région et mis en œuvre et piloté par la CRESS, il s'agira d'accompagner l'implication et la montée en compétences de toutes les parties prenantes de l'ESS pour garantir leur inscription dans l'écosystème de la transition écologique et faciliter ainsi la veille des actualités réglementaires et opérationnelles tel que le CAP Transition écologique, et leur relais vers les associations directement concernées et désireuses d'enclencher leur transition écologique.

Mesure 22 : Créer un "Bonus Transition Écologique" avec France Active, au travers d'un Contrat d'Apport Associatif et d'un Prêt participatif investissement

Constats et historique :

La transition écologique constitue une opportunité unique pour faire évoluer notre modèle socio-économique vers un modèle mettant les citoyens et les citoyennes au centre du système. L'économie sociale et solidaire et les associations œuvrent depuis des années à cette transition, et ce dans de nombreux domaines : économie circulaire et réemploi, agriculture et alimentation durables, sensibilisation à l'urgence écologique, énergies citoyennes, mobilité durable, etc.

Dans ce cadre, et afin que les associations réussissent à mettre en place leur transition écologique, la Région a souhaité donner à l'ensemble des structures de l'ESS l'accès au nouveau dispositif CAP Transition Écologique.

Mais aujourd'hui, il faut aller plus vite et plus loin, et engager l'ensemble des organisations de l'ESS dans une participation active à cette transformation en profondeur de notre modèle socio-économique sans pour autant perdre de vue le modèle et les problématiques financières qui leur sont propres.

Inspirations de la mesure :

En appui du diagnostic effectué par France Active Centre-Val de Loire, les associations et plus largement les entreprises de l'ESS, face en partie à une lucrativité limitée des modèles limités, ont un manque chronique de fonds propres, pouvant apparaître comme un véritable frein à la mise en œuvre d'un programme d'investissements « ambitieux ».

Objectifs :

- Venir renforcer les fonds propres associatifs afin de faciliter l'inscription des associations dans une démarche interne de transition écologique ;
- Proposer la mise en place d'un « bonus » incitatif et complémentaire au CAP Transition Écologique, sur les outils existants de France Active codotés par la Région.

Description :

Afin de faciliter et sécuriser la mise en place de plans d'actions à court et moyen terme de transition écologique au sein des structures de l'ESS, il est proposé, sur la base des outils existants, le Contrat d'Apport Associatif (prêt à taux zéro) et le Prêt Participatif Investissement (prêt au taux de 2%), disponibles dans l'offre de service de France Active, de mettre en place un concept de "bonus écologique" correspondant à 10 % du prêt octroyé, transformé et versé sous forme de subvention.

Mesure 23 : Conforter l'action du Mouvement Associatif sur la transition alimentaire des associations, et plus généralement la transition écologique :

Constats et historiques :

Le projet transition alimentaire des associations s'inscrit dans la stratégie régionale de l'alimentation initiée par la Région en 2018. Ce projet fait suite au travail mené de 2015 à 2018 par Le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire sur l'approvisionnement de la restauration collective associative en produits issus des circuits courts, de qualité et favorables à la santé.

Le Mouvement associatif a mis en place son action sur l'accès à l'alimentation de qualité en ayant un projet qui cible les associations et les territoires.

Parce que l'accès à une alimentation durable pour toutes et tous constitue un enjeu à la croisée de plusieurs causes, défendues par le secteur associatif dans sa diversité : protection de l'environnement et de la biodiversité, justice sociale, santé publique, développement économique, commerce équitable, ancrage et équilibre territorial. Les associations par la mise en œuvre des projets d'intérêt général sont des caisses de résonnance citoyennes et des vecteurs de transformations économiques, sociales et environnementales.

L'alimentation étant responsable d'un tiers, soit jusqu'à 37%, d'émissions de gaz à effet de serre en partant de la production à la consommation. Aussi Les associations constituent en ce sens des espaces d'expérimentation qui permettent de sensibiliser largement aux enjeux des transitions.

Depuis sa création, l'action sur la transition alimentaire des associations a permis la rédaction

d'un annuaire des traiteurs responsables en région, la mise en place de formations pour les associations, la participation au programme de service civique Transi'terre porté par la ligue de l'enseignement et soutenu par la Région Centre Val de Loire, la réalisation d'inventaires des structures associatives à toutes les étapes de la filière agro- alimentaire, l'animation d'ateliers dans le cadre de projet alimentaires de territoires, d'action de sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les collèges et lycées, de défis familles alimentaires...

Inspirations de la mesure :

Ce projet s'inspire de l'état des lieux réalisé au sein des associations ayant de la restauration collective fonctionnant en gestion concédée ou directe tels que l'URIOPSS, l'UNAT, la ligue de l'Enseignement, le CRAJEP. Ces têtes des réseaux ont par leurs engagements mis en place des projets associatifs avec des axes forts sur l'accessibilité aux produits de qualité, issus des circuits courts ou de proximité.

Cette inspiration est confortée par la mise en place des lois/ recommandations au sein de la restauration collective associative tels que la loi EGAlim et la loi Agec.

Aussi, Ce projet s'inspire de la mise en place d'une stratégie régionale de l'alimentation en région Centre-Val de Loire. Cette stratégie qui se décline en plusieurs axes dont figure l'accès à une alimentation de qualité, et aussi la participation citoyenne dans les dynamiques régionales de relocalisation des systèmes alimentaires, à savoir les Projets alimentaires territoriaux visant à relocaliser l'alimentation et à décarboner l'économie. Ce qui permet ainsi au Mouvement associatif de pouvoir sensibiliser les réseaux /structures associatives dans les dynamiques de territoires.

Objectifs :

- Accompagner les initiatives des associations en matière d'alimentation durable ;
- Accompagner les changements de pratiques des restaurants collectifs associatifs ;
- Intégrer et mettre en réseau des associations dans les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ;
- Agir sur la précarité alimentaire à travers les associations ;
- S'appuyer sur la démarche de transition alimentaire pour élargir la démarche plus globalement sur la transition écologique.

Description :

Le projet franchira dès 2023 une nouvelle étape. Il s'agit de conforter son action notamment auprès des réseaux associatifs qui interviennent auprès de la jeunesse, des publics fragiles, des personnes en difficulté et en situation de handicap. Cela passera notamment par la création d'outils pour faciliter et mettre en place les changements de pratiques en restauration collective associative (démarche d'engagement « Mon restau'responsable »), la mise en place de formations auprès des dirigeants et bénévoles associatifs, la mise en place d'un partenariat avec le réseau ESOPE (Épicerie Sociale Pour les Étudiants), la participation des associations et du mouvement associatif au réseau des Projets Alimentaires de Territoire etc.

Mesure 24 : Développer une culture de la sobriété en région à travers les associations

Constats et historique :

Depuis de nombreuses années un certain nombre d'associations se sont mobilisées pour la protection de la nature et de l'environnement, et ont été aux avant-gardes des enjeux écologiques auxquels nous faisons face en prenant part à de nombreux enjeux : l'éducation à l'environnement et plus largement les questions de participation citoyenne, la transition énergétique, la ressource en eau, la prévention des déchets, etc...

Les associations ont fait partie des parties prenantes qui se sont fortement mobilisées au sein de la COP régionale dès le début au travers des événements labélisés, des engagements, des coalitions. Un consortium d'une cinquantaine d'associations a rédigé dès février 2019 le « livre blanc associatif pour une transition écologique réussie en Centre Val de Loire ». Celui-ci insiste sur la nécessité de mobiliser la société civile et citoyenne pour réussir les transformations de notre société face au dérèglement climatique. Cette dynamique a donné lieu à une coalition sur la sobriété et le climat. La sobriété est la priorité et un des aspects fondamentaux mis en avant par les derniers rapports du GIEC quant à l'atténuation et de l'adaptation au dérèglement climatique et à ses effets.

Inspirations de la mesure :

Cette mesure est inspirée par les travaux de la coalition sobriété de la COP régionale, réunissant plusieurs réseaux et association

Objectifs :

- Développer les actions de sensibilisation à la sobriété auprès des associations du territoire régional et auprès du public ;
- Promouvoir une culture de la sobriété comme un aspect de l'atténuation et de l'adaptation au dérèglement climatique.

Description :

Il s'agit d'apporter un soutien financier pour consolider les moyens humains d'animation à la coalition pour continuer ses actions et les amplifier. Le programme d'actions comprendra notamment :

- La création d'outils de sensibilisation à la sobriété à diffuser dans les réseaux associatifs et auprès du public ;
- La création de séquences de formations auprès des bénévoles dirigeants ;
- Le recensement, l'appui, la promotion et la coordination des actions de promotion de la sobriété effectuées par les associations.

Mesure 25 : Encourager les associations à prendre part aux dispositifs régionaux pour la transition écologique, l'innovation sociale et la coopération territoriale

Constats et historique :

La Région est mobilisée depuis de nombreuses années sur la transition écologique. Elle a lancé une COP régionale en 2019 et réaffirmé sa volonté d'accélérer ses engagements au travers d'une déclaration d'urgence climatique et sociale en décembre 2021. Elle a mis en place un certain nombre de dispositifs pour soutenir la transition écologique et sociale, l'innovation sociale et les coopérations territoriales : la COP régionale (l'AMI et le dispositif de Mobilisation pour le Climat et la Transition écologique), Oxygène le Lab des Transitions, Alter'incub porté par l'URSCOP, le réseau Ambition Tiers lieux porté par la CRESS, le dispositif A vos ID (en articulation notamment avec le programme LEADER), les Projets Artistiques Culturels de Territoires (PACT), ...

Dans chacun de ces dispositifs, les associations sont parmi les acteurs importants et les bénéficiaires réguliers. Par exemple, plus des deux tiers des bénéficiaires du dispositif A vos ID sont des associations, de nombreuses associations se sont particulièrement investies dans les coalitions de la COP régionale, plusieurs tiers lieux associatifs ont été parties prenantes d'Oxygène.

Il semble néanmoins nécessaire de faire encore mieux la promotion de ces politiques publiques régionales auprès des associations pour les inciter à mettre en œuvre des actions qui concourent à la transition écologique, l'innovation et aux coopérations territoriales.

Inspirations de la mesure :

Cette mesure est le fruit de réflexions à l'interne de la collectivité régionale pour amplifier l'impact de ses propres politiques.

Objectifs :

- Démultiplier les actions associatives sur la transition écologique et sociale ;
- Élargir le cercle des associations qui s'engagent dans la transition écologique.

Description :

Ces dispositifs seront présentés à l'ensemble des conseillers Cap Asso et des acteurs labélisés dans le cadre de Guid'asso qui pourront alors être un relais auprès des associations qu'ils accompagnent.

PROPOSITIONS DU PRESIDENT :

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

L'Assemblée plénière, réunie le 13 avril 2023

DECIDE

- D'adopter les 25 mesures décrites ci-dessus qui traduisent l'ambition régionale de soutien à la vitalité associative.

François BONNEAU